

maladies naturelles. Il ne manque à ces assertions que des preuves. Il falloit prouver encore que Dieu ne sauroit donner au Démon le pouvoir de tourmenter les hommes par des maux naturels. Que des maladies naturelles peuvent se guérir naturellement par une parole, dans un instant &c. &c. Freret a oublié tout cela.

On trouve des exemples incontestables de Possessions dans des tems postérieurs. Mr. Bergier cite Sévère Sulpice, S. Pautin, Fernel & Ambroise Paré, Médecins célèbres, témoins oculaires, qui valent bien Mr. Freret. Florimond de Rémond a quitté le Calvinisme à la vûe d'une Possession évidente qu'il a vûe lui-même, & qu'il décrit dans son Ouvrage *de ortu Haresion*, qui est véritablement de lui.

Mais pourquoi les Possessions sont-elles moins fréquentes aujourd'hui que dans les siècles passés ? Il y auroit de la témérité à entrer dans les jugemens de Dieu, & à chercher par tout des raisons de ce qu'il plait de permettre ou de ne permettre pas, à la Souveraine Sagesse. On pourroit cependant en donner plusieurs, qui contenteroient peut-être des esprits raisonnables ; mais on ne peut les développer, sans s'étendre sur cette matière, au-delà de ce que nos feüilles nous permettent. Nos Philosophes ne refusent pas de citer quelquefois Mr. de St. Evremont. Cet homme judicieux à bien des égards, disoit, que *si le Démon se monroit à découvert dans ce siècle, il détruiroit l'incrédulité.*

Freret confond croire aux Miracles de Jesus-Christ, & faire profession du Christianisme. Il faut l'envoyer à l'école d'un ancien Poëte :

*Video*